

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 28 Mai 2015 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Christian RENAULT, Maire

Etaient présents : Monsieur RENAULT Christian, Maire

Monsieur PIOT Michel, Madame ELIMAS Nathalie, Madame SIMONOU Saliha, Monsieur LASMARRIGUES Jean-Bernard, Adjoint
Monsieur BRUN Thierry, Madame COHENDET Christel, Madame CORNELOUP Isabelle, Madame COUTURE Laure, Madame FANOUILLERE Murielle, Madame MILCENT Michelle, Madame MONCOMBLE Fanny, Madame PECHENA Marie Claude, Monsieur REVEILLERE Dominique, Monsieur TSORBA Sylvain, Madame VILLE-VALLEE Florence,

Etaient absents excusés : Madame EHRMANN Christine pouvoir à Monsieur Christian RENAULT

PIOT	Monsieur AITA Jean Claude pouvoir à Monsieur Michel
Bernard LASMARRIGUES	Monsieur BOROS Charles pouvoir à Monsieur Jean
VILLE-VALLEE,	Monsieur BOSC Fabien pouvoir à Madame Florence
Thierry BRUN	Madame BERMUDEZ Claudia pouvoir à Monsieur
	Monsieur ANÉ Richard

Ordre du Jour

Nomination du Secrétaire de Séance

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne suivant l'ordre alphabétique, Madame FANOUILLERE Murielle.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2015

Les conseillers présents lors de cette séance approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du conseil du 9 avril dernier.

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le 30 mars 2015 : Décision de signer un marché adapté pour l'achat d'un véhicule type fourgon. Le montant est de 19513.24 euros HT soit 23326.94 euros TTC prévu au compte 2182 du budget communal 2015.

Monsieur Thierry BRUN demande s'il s'agit d'un diesel dernière génération. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel PIOT. Ce dernier explique que oui et que le véhicule répond aux nouvelles normes. Madame Florence VILLE-VALLEE précise qu'ainsi les services techniques pourront se rendre à Paris.

1 – Approbation de la modification du Plan d’Occupation des Sols

Suite à l’enquête publique qui s’est déroulée du 2 mars au 2 avril, le commissaire enquêteur a déposé son rapport le 7 mai après midi. Conformément à l’article R.123-19 du Code de l’Urbanisme, nous avons transmis ce rapport au Préfet et à la Présidente du Tribunal Administratif. Le projet de modification du POS modifié pour tenir compte des résultats de l’enquête, doit être approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Arrivée de Madame PESTIE Guilaine à 20H44.

Monsieur le Maire fait un rapide rappel de la procédure. Il précise que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve mais en y associant deux recommandations, qu’il suivra.

Madame Florence VILLE-VALLEE dit qu’il y a incohérence entre l’article 14 et les objectifs fixés dans la délibération du 10 juillet 2014, développer les petits commerces de proximité, services et équipements. On fait le contraire.

Monsieur le Maire rappelle que l’on est à la croisée des chemins. Il s’agit de la modification du POS (modification du COS) et non du PLU (celui-ci ne sera pas opérationnel avant 18 mois). Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES explique qu’il ne s’agit que d’une modification de COS en secteur UAb. On passe d’un COS de 0.80 à 1 (on tient compte des recommandations du commissaire enquêteur). Comme avant la modification, la réalisation d’un programme de logements comportant des logements locatifs sociaux bénéficie d’une majoration du COS de 50 %, ce qui porte le COS à 1.50.

Monsieur le Maire dit que la modification est ciblée pour un projet, et que l’on doit répondre à notre objectif triennal de réalisation de logements locatifs sociaux.

Monsieur Thierry BRUN prend la parole et stipule qu’il y a incohérence entre la délibération demandée ce soir et la délibération du 10 juillet 2014.

Monsieur le Maire dit que s’il n’y a pas d’autre question, on passe au vote.

Madame Florence VILLE-VALLEE précise que c’est dommage qu’il y ait cette incohérence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 7 voix contre (Madame Isabelle Corneloup, Madame Bermudez, Madame Ville-Vallée, Madame Pestie, Madame Fanouillere, Monsieur Brun, Monsieur Bosc), 1 abstention (Madame Couture), 14 voix pour, approuve la modification du Plan d’occupation des Sols.

2 – Adhésion au SMGFAVO (Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d’Oise) de la commune de Frémenville (Val d’Oise)

Par délibération 2015-03 du 28 mars 2015, le comité syndical du SMGFAVO a accepté l’adhésion de la Commune de Frémenville (Val d’Oise).

Conformément à l’article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes adhérentes doivent statuer sur cette adhésion.

A l’unanimité, le conseil approuve cette adhésion.

3 – Demande de subvention – dispositif ARCC-Voirie (aide aux routes communales et communautaires –voirie)

Le Conseil Départemental offre la possibilité aux communes de présenter une demande de subvention tous les deux ans dans la limite de 100000 €HT pour les travaux de voirie, de viabilité, d'aménagement de sécurité, de feux tricolores et de signalisation. Monsieur le Maire vous propose de demander une subvention pour les travaux de requalification de la rue Marcelin Berthelot.

Monsieur le Maire explique que la rue Marcelin Berthelot est mitoyenne entre Eaubonne et Margency. La grande partie se trouvant sur le territoire d'Eaubonne (ouest) sera faite en 2015 et financée par la commune d'Eaubonne et la communauté d'Agglomération Val et Forêt. La petite partie dont 50 % est sur le territoire d'Eaubonne et 50 % sur le territoire de Margency sera fait en 2016. La Cavam prendra en charge la réfection de la voirie et la commune de Margency la réfection des trottoirs. L'estimation des travaux s'élève à 70 000 euros(TTC). Monsieur Thierry BRUN demande s'il existe d'autres subventions que l'on pourrait obtenir. Monsieur le Maire répond que l'étude a été faite et que seul le dispositif ARCC répond aux critères.

Madame Guilaine PESTIE demande si la subvention portera sur 100000 euros. Monsieur le Maire dit qu'il s'agit du montant maximum subventionnable et qu'en l'occurrence il se fera sur le montant de 70000 euros.

Madame Isabelle CORNELOUP demande à combien s'élève la subvention. Madame Valérie RINGENBACH explique que le taux de base du Conseil Départemental s'élève à 25 %, que le plafond des travaux subventionnables est fonction du linéaire de voirie et que pour la rue Marcelin Berthelot, ce linéaire est de 280 mètres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette demande de subvention auprès du conseil départemental.

QUESTIONS ORALES

Question 1 : financement et subvention de la Loi Labbé posée par Florence Ville-Vallée

Plus de 10 % de la superficie de notre commune est occupé par des parcs et des espaces verts publics. Le coût de l'entretien en hommes et matériel de ces 8 hectares n'est pas neutre sur le budget de la commune. Il le sera encore moins avec l'application de la loi Labbé de janvier 2014, encadrant l'utilisation et interdisant l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire national par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades et forêts.

Présentés par madame Ségolène Royal, le projet de loi et la démarche « Terre saine, communes sans pesticides » pour la transition énergétique et la croissance verte prévoient d'avancer cette interdiction au 1er janvier 2017. Plus de 4 000 collectivités sont déjà mobilisées et d'ores et déjà engagées dans des démarches de réduction d'usage des pesticides. Des demandes de subventions sont « encore possibles » avant application de la loi Labbé au 1er janvier 2017, auprès du Conseil départemental, de la région Ile de France et de l'Agence de l'eau Seine Normande. Après janvier 2017 ces subventions disparaîtront rapidement. A titre d'exemple, l'Agence de l'eau renforce ses aides (taux de financement compris entre 30 et 50 % selon l'objectif de réduction) afin d'accompagner les collectivités et gestionnaires d'espaces verts et de voiries à diminuer, voire supprimer l'utilisation de pesticides dans l'objectif d'atteindre "zéro phyto" les ressources en eau potable à protéger pour le futur étant prioritaires. Ce financement porte sur les formations, de l'achat de matériels etc.... Il nous aidera à ce changement.

Avez-vous déjà initié des démarches dans ce sens ou avez-vous l'intention de le faire ? Nous vous proposons de construire le dossier de subvention et de conduire la démarche de labellisation.

Réponse :

Nous avons reçu cette question le mardi 26 mai et il n'a pas été possible de rassembler en moins de deux jours les éléments de réponse pour le jeudi 28 mai. Elle sera traitée lors du prochain Conseil Municipal.

Question 2 : garantir la sécurité de nos enfants posée par Fabien BOSCH lue par Madame Isabelle CORNELOUP

Le vendredi 22 mai, il s'est produit un accident rue d'Eaubonne à Margency engageant un enfant se rendant à l'école. Pouvez-vous nous préciser les circonstances de cet accident ? Quelles sont les mesures et actions concrètes que vous allez engager pour garantir la sécurité de nos enfants ?

Réponse :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain TSORBA, responsable de la sécurité. Rapport de M. GOUDIN de la Police Municipale : effectivement, vendredi 22 mai vers 08 heures 20, a eu lieu au niveau du 10 de la rue d'Eaubonne un accident de voie publique impliquant une automobiliste et une enfant âgée de 7 ans. Les circonstances de cet accident viennent que l'enfant courrait sur le trottoir, elle a traversé la chaussée sans regarder en dehors des passages piétons et elle a percuté le véhicule au niveau du rétroviseur. Les services de secours sont intervenus immédiatement et ont constaté que l'enfant ne présentait que quelques hématomes bénins.

Monsieur le Maire pense que cet accident est principalement lié au manque de surveillance de la part de parents qui laissent un enfant de 7 ans courir sur le trottoir tandis que son frère courrait sur le trottoir de l'autre côté. Il ne va donc pas engager de mesures nouvelles pour garantir la sécurité.

Question 3 : circulation dans l'allée François Mauriac posée par Thierry BRUN

Les riverains de l'allée François Mauriac s'inquiètent de voir passer à vives allures des poids lourds sous leur fenêtre. Cette voie n'est pas adaptée à un trafic rapide, intense et à la circulation des poids lourds. Pouvez-vous réduire son usage aux véhicules légers et à une circulation douce ? Ce n'est pas un cas isolé. Nous le constatons aussi avenue du 18 juin. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain Tsorba, responsable de la sécurité.

Réponse :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain TSORBA, responsable de la sécurité. Rapport de M. GOUDIN de la Police Municipale : la voie François Mauriac est étroite et mesure une centaine de mètres de longueur ; il est peu envisageable que des véhicules Poids Lourds circulent à une vitesse excessive.

En ce qui concerne l'avenue du 18 juin, Monsieur le Maire pense à installer des jardinières dans la partie supérieure de la rue en vue de créer des chicanes qui ralentiront la vitesse des

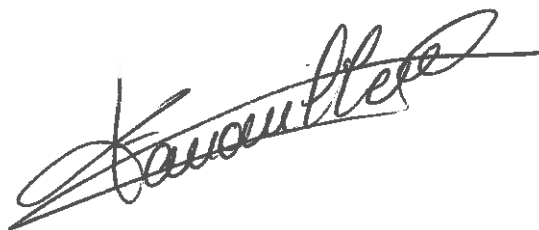
véhicules. Cette opération n'a pas été menée plus tôt en raison des travaux de la rue des piquettes qui nécessitent d'utiliser cette rue dans les deux sens.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H13.

Le Maire,
Christian RENAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Renault', written over the printed name.

Le secrétaire de séance
Murielle FANOUILLERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Fanoillere', written over the printed name.